

Article Référent Famille et Parentalité

Parentalité : des solutions existent.

Parentalité : Son actualité persistante

Après les émeutes de début été 2003, dans nombre d'exégèses ou bilans, il fut souligné des défauts de parentalité, et mentionné des propositions de mesures correctrices.

Le 6 mars 2024 les services du Premier Ministre ont annoncé **qu'une mission gouvernementale était confiée à deux parlementaires sur les familles monoparentales afin d'identifier des pistes pour améliorer les dispositifs d'aides destinés à ce public**. Un des thèmes en est « *la préservation de la co-parentalité* »

Le 9 avril 2024 la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, a **réinstallé la commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité »** en vue de répondre à la préoccupation partagée de **mieux accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle**. L'objectif était alors un rapport pour fin décembre 2024.

Après un deuxième semestre 2024 marqué par une forte instabilité des instances gouvernementales. Cette préoccupation pour la Famille et la Parentalité persiste au plus haut niveau de l'Etat. Sur décision du Président de la République de fin décembre 2024 de créer un Haut-Commissariat à l'Enfance et de déclarer « **La protection des plus jeunes est au cœur de mon engagement et le restera pour les 30 prochains mois** » le **Gouvernement a institué le 10 février 2025 un Haut-Commissariat à l'Enfance dont les missions comprennent « le soutien à la parentalité »**.

Le CLUB-ECEF (Citoyenneté, Laïcité, Union de nos Bases – Engagement Citoyen, Engagement Fraternel), Association créée en 2016, s'est donné comme mission « **Contribuer à une meilleure intégration de chacun dans la République par une plus grande reconnaissance réciproque entre chacun et la Nation** ». Il s'agit de contribuer à faire Nation ce qui suppose de faire Famille

Etant établi que rites et cérémonies sont le ciment essentiel pour faire société, le CLUB-ECEF, pour proposer des actions, s'est concentré sur les rites de citoyenneté ou de passage en les analysant au regard des évolutions de la société des cinquante dernières années.

Parentalité : pour les enfants nés de parents français

Durant ces années, le nombre des mariages a diminué de plus de moitié et le nombre de PACS et unions libres a augmenté avec pour conséquence qu'aujourd'hui plus d'un enfant sur deux naît hors mariage. De plus l'augmentation des séparations par divorces, ruptures de PACS, d'unions libres... fait qu'un enfant sur deux naissant aujourd'hui verra, pendant qu'il est mineur, ses parents se séparer. Le parrainage civil existe mais sans disposition légale ou réglementaire.

Face à ce constat, seul existe le rite du mariage civil qui n'a pas évolué. Ainsi à la naissance du premier enfant d'une filiation donnée seuls les parents mariés ont reçu de façon solennelle les messages de devoirs de parentalité lors de la cérémonie du mariage avec la remise d'un livret de famille. Pour les parents non mariés, le livret de famille est remis, sans aucune formalité, à un membre de la filiation, en générale la mère (car il n'y a pas de présomption de paternité pour l'autre membre).

La solution pour ces enfants : Proposition du CLUB-ECEF

Supprimer cette discrimination de fait entre filiation mariée et filiation non mariée, pour cela : **Instauration dans les mairies du lieu de résidence, pour la première naissance dans une filiation non mariée,**

de cérémonies collectives d'accueil des nouvelles familles parentales, avec exposé solennel des devoirs de parentalité à tous les membres de la filiation, accompagné de la remise au deuxième membre de la filiation, du second exemplaire du livret de famille pour rappeler que les devoirs de parentalité perdurent après séparation **et compléter cette cérémonie pour les parents qui le souhaitent par des cérémonies de parrainage civil**, afin que l'enfant dispose d'autres référents en cas de parents déficients notamment par séparation.

De telles cérémonies ne doivent pas être une fin, mais un début avec possibilité pour la mairie ou l'agglomération de promouvoir sa politique pour les jeunes familles.

Parentalité : pour les enfants nés en France de parents étrangers résidents en France

Ces enfants peuvent acquérir la nationalité française par déclaration anticipée entre 13 et 17 ans (environ 30000 par an).

Les préfetures sont chargées d'organiser périodiquement des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté (appelée cérémonie de naturalisation) pour tous les nouveaux français par acquisition. Le Code civil relatif à ces cérémonies précise que ces mineurs doivent y être invités. Le constat du CLUB-ECEF est que nombre de préfetures ignorent ces mineurs alors qu'une telle cérémonie est essentielle pour ces familles car les parents restés étrangers ont notamment le devoir de préparer leurs enfants à la citoyenneté française.

La solution pour ces enfants : Proposition du CLUB-ECEF

La proposition est : **Instauration et tenue effective de cérémonies de naturalisation spécifiques, (soit en préfecture, soit en mairie par délégation de la préfecture), pour les mineurs nés en France de parents étrangers, naturalisés par déclaration anticipée, avec messages sur les devoirs de parentalité.** Il s'agit ici d'adolescents.

Une telle cérémonie ouvre la possibilité pour la mairie de mettre en place et promouvoir une politique d'accompagnement spécifique pour ces familles désormais constituées de deux nationalités distinctes.

Pour poursuivre

Ces solutions correspondent à des actions de prévention avec effet sur le long terme.

Pour qu'elles deviennent réalité le CLUB-ECEF agit sur deux niveaux.

Auprès des instances nationales, gouvernementales... pour que ces solutions fassent l'objet de recommandations ou directives d'application,

Auprès des instances territoriales, les mairies notamment, afin d'encourager des mises en œuvre pionnières.

Toutes ces actions sont intégralement instruites avec le POURQUOI et le COMMENT. Le CLUB-ECEF se tient prêt à contribuer et apporter son aide à ces mises en œuvre. Les documents de présentation sont accessibles sur le site www.club-ecef.org.

* * *